Nations Unies S/2005/124

Conseil de sécurité

Distr. générale
25 février 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité en date du 30 avril 2004, dans laquelle le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été défini, et de la résolution 1576 (2004) du 29 novembre 2004, par laquelle son mandat a été prorogé jusqu'au 1er juin 2005 : il décrit l'évolution de la situation depuis mon rapport du 18 novembre 2004 (S/2004/908).

2. La MINUSTAH continue d'être dirigée par mon Représentant spécial, Juan Gabriel Valdés, par ses adjoints, Hocine Medili et Adama Guindo, par le commandant de la Force, le général de corps d'armée Augusto Heleno Ribeiro Pereira (Brésil) et par le chef de la police civile, David Charles Beer (Canada).

II. Situation en matière de sécurité

Déploiement et activités opérationnelles

3. Durant la période considérée, la MINUSTAH a poursuivi le déploiement de ses contingents qui comptaient 6 013 hommes au 15 février 2005 sur un effectif total autorisé de 6 700 personnes (voir annexe I). La composante police civile a également été renforcée par l'arrivée de nouveaux personnels; au 15 février 2005, elle comptait 1 398 membres sur un effectif total autorisé de 1 622 personnes, dont 648 agents de la police civile et six unités constituées regroupant au total 750 personnes (voir annexe II).

4. Dans mon rapport du 18 novembre 2004 (S/2004/908), j'informais le Conseil de la détérioration des conditions de sécurité, surtout dans la capitale. Bien que le Gouvernement de transition et la MINUSTAH doivent toujours affronter de nombreux défis dans ce secteur, des progrès sensibles ont été enregistrés depuis la fin du mois de novembre grâce au renforcement des effectifs de la police civile et militaire qui a permis à la Mission de mener, en coopération avec la Police nationale haïtienne (PNH), des opérations efficaces pour renforcer la sécurité et créer ainsi un climat propice à une plus grande stabilité.

05-24398 (F) 250205 010305

5. Le 14 décembre 2004, les contingents et les agents de la police civile de la MINUSTAH ont lancé, en association avec la PNH, une vaste opération en vue de rétablir l'ordre dans le bidonville de Cité-Soleil à Port-au-Prince. Les forces se sont heurtées à une résistance minime et aucune victime n'a été signalée. La Mission a maintenu, au côté de la PNH, une présence permanente dans les deux commissariats de police et effectué de nombreuses patrouilles. Outre qu'elle a permis d'assurer la sécurité des populations locales, cette opération a facilité la reprise partielle des activités quotidiennes, ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire qui avait été bloqué par des affrontements violents entre bandes rivales. Les soldats de la MINUSTAH ont également distribué des vivres et de l'eau et nettoyé les rues principales. Cette opération réussie n'était que la première étape d'un plan visant à améliorer la sécurité publique à Cité-Soleil. On observe régulièrement des tirs sporadiques, y compris des tirs dirigés contre les positions de la Mission, depuis l'établissement d'une présence permanente dans ce secteur. Une nouvelle initiative de renforcement de la sécurité a été prise le 7 janvier 2005 avec l'arrestation et la mise en détention par la PNH de quatre membres de bandes qui ont été identifiés. Au cours de cette opération, deux soldats de la MINUSTAH ont été blessés.

6. Entre-temps, la MINUSTAH a continué d'accorder une attention particulière au quartier pauvre de Bel-Air qui, lui aussi, avait été durement touché par les affrontements entre bandes rivales. Depuis la mise en place d'un poste mixte PNH/MINUSTAH en octobre 2004, la Mission maintient une forte présence dans la zone. Les 5, 13 et 27 janvier 2005, elle a lancé trois opérations de nettoyage afin d'enlever des déchets accumulés qui entravaient les mouvements des patrouilles de sécurité, avec le soutien bénévole de la population locale. Dans le cadre de la dernière opération, les contingents de la Mission ont fourni des services de consultation médicale, et parfois des médicaments, à plusieurs centaines de résidents locaux, dont des enfants et des femmes. Des trousses scolaires ont également été distribuées.

7. En décembre 2004, à l'approche de la saison des fêtes, il y a eu des avertissements sur une éventuelle montée de la violence due à des bandes armées associées à l'ancien Président Aristide. Au même moment, plusieurs enlèvements ont eu lieu dans la capitale. Pour que la période des fêtes ne soit pas troublée, la MINUSTAH a mené la plus grande opération de patrouille enregistrée à ce jour à Port-au-Prince en faisant appel à 4 000 soldats et policiers civils. Cette patrouille intensive a permis de maintenir un environnement pacifique et sûr, dans lequel la population a pu profiter des congés sans perturbation majeure. Quarante et un suspects ont été arrêtés et six armes saisies au total. Des cartouches de munitions de différents calibres ont également été confisquées.

8. La MINUSTAH a également mené des opérations dirigées contre des membres de l'ancienne armée pour mettre fin à certaines de leurs activités illégales ou pour les empêcher de se livrer à de telles activités, tant dans les provinces que dans la capitale. Par exemple, elle a aidé le Gouvernement de transition à faire respecter l'interdiction des manifestations armées. Le 18 novembre 2004, jour du deux cent unième anniversaire de la bataille de Vertières qui a abouti à l'indépendance d'Haïti, la forte présence de la MINUSTAH a permis d'empêcher des anciens soldats de tenir, à Port-au-Prince, un défilé en armes qui avait été largement annoncé. Ces soldats ont annulé la manifestation prévue parce qu'ils ne voulaient pas défiler sans leurs armes.

9. Le 15 décembre 2004, un groupe d'anciens soldats a occupé illégalement la résidence privée de l'ancien Président Aristide, qui est située à Tabarre, dans la banlieue de Port-au-Prince, et qui est aujourd'hui abandonnée. Dès qu'il a été prévenu, le Gouvernement de transition a publié un communiqué déclarant hors la loi « tous ceux qui, au nom des forces armées d'Haïti, saisissent les véhicules de l'État, circulent en uniforme avec des armes de guerre, et occupent des bâtiments publics ou privés ». À la demande du Gouvernement de transition, la MINUSTAH et la PNH ont encerclé la résidence dans les premières heures de la matinée du 16 décembre. Une délégation constituée par le Gouvernement de transition et une autre, composée de personnalités appartenant à des partis politiques et à des organisations de la société civile, ont tenté, en vain, de trouver une solution négociée. En conséquence, les contingents de la MINUSTAH ont pris le contrôle de la résidence le 17 décembre et désarmé les 43 individus qui l'occupaient (16 d'entre eux n'étaient pas des soldats démobilisés) sans tirer le moindre coup de feu. Le chef autoproclamé du groupe avait précédemment quitté les lieux et il est toujours en fuite. À la demande du Gouvernement de transition, des soldats de la MINUSTAH ont conduit les 43 individus à l'École de police et remis leurs armes aux autorités haïtiennes.

10. En guise de représailles, des anciens soldats ont orchestré plusieurs attaques contre des membres de la PNH et des commissariats de police dans les régions où les anciennes forces armées restent fortement implantées. La MINUSTAH a réagi promptement en reprenant le contrôle de certains commissariats dont ils s'étaient emparés à Grand-Goâve, Mirebalais et Petit-Goâve. Néanmoins, des anciens soldats sont toujours présents dans le deuxième commissariat de police du Petit-Goâve, où la situation demeurait tendue au moment de la publication du présent rapport. Des policiers haïtiens ont réussi à contrer une attaque à Miragoâne, tuant deux anciens soldats et en blessant un troisième. Une attaque dirigée contre le commissariat de Thomazeau a pu être prévenue grâce au déploiement rapide des contingents de la MINUSTAH. À Hinche et Petit-Goâve, il y a eu des manifestations de soutien aux anciennes forces armées, au cours desquelles des pierres ont été jetées en direction des soldats de la Mission. Selon des informations diffusées par les médias et des interlocuteurs interrogés par la Mission, il apparaît néanmoins que la majorité de la population approuvait les interventions de la MINUSTAH.

11. Bien que les conditions de sécurité se soient améliorées de façon générale sur l'ensemble du territoire haïtien, le fait que la Mission soit résolue à agir contre les membres des bandes organisées et les anciens soldats a accentué les risques de représailles à l'encontre de ses membres et d'autres catégories de personnel des Nations Unies. Au cours de la période considérée, un certain nombre d'incidents mettant en cause des membres de la Mission ont eu lieu, dont des tirs hostiles et autres actes d'agression lors des opérations militaires et policières. Le 21 novembre 2004, un véhicule des Nations Unies transportant 11 soldats de la MINUSTAH qui n'étaient pas de service et ne portaient pas d'uniforme a été détourné par des hommes armés qui ont obligé le chauffeur à entrer dans Cité-Soleil. Ils ont tous été relâchés rapidement et la plupart de leurs effets personnels restitués. Trois des assaillants ont été ultérieurement appréhendés par la MINUSTAH et livrés à la PNH. Le 10 janvier 2005, une ambulance de la MINUSTAH clairement identifiable a été prise pour cible par des assaillants inconnus à Port-au-Prince; aucune victime n'a été signalée. Deux jours plus tard, une patrouille de police civile de la MINUSTAH a essuyé des rafales de coups de feu à Port-au-Prince. Le véhicule a été touché et

mis hors d'usage. Les policiers ont dû fuir à pied alors qu'ils étaient pourchassés par un groupe de 12 assaillants armés jusqu'aux dents. Les renforts envoyés par la MINUSTAH et la PNH sont arrivés rapidement sur les lieux et les policiers ont été secourus sans dommages corporels. Deux passants innocents ont néanmoins été blessés par les agresseurs.

Désarmement, démobilisation et réinsertion

12. En dépit des assurances données, le Gouvernement de transition n'a pas encore publié le décret présidentiel créant la commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion qui fournirait un cadre institutionnel pour la mise en œuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) en Haïti. Néanmoins, le 20 décembre, il a annoncé le lancement d'un programme d'indemnisation à l'intention des membres des anciennes forces armées qui ont été démobilisés en 1995 et dégagé un montant de l'ordre de 2,8 millions de dollars des États-Unis à cette fin. Des délégations gouvernementales se sont rendues à Cap-Haïtien, Les Cayes et Petit-Goâve pour rencontrer des anciens soldats et exposer le programme d'indemnisation proposé par le Gouvernement. Tout en se déclarant disposés à accepter l'indemnité qu'on leur offrait, ils ont refusé de déposer leurs armes et exigé la création d'une force de sécurité intérimaire. Le Président (par intérim) Alexandre a réaffirmé que la question du rétablissement éventuel de l'armée haïtienne serait examinée par le prochain gouvernement élu d'Haïti. Le versement de la première des trois tranches de l'indemnité accordée aux soldats démobilisés a été amorcé le 28 décembre 2004 et devrait être achevé en mars 2005. La MINUSTAH a conseillé au Gouvernement de transition de subordonner tous les versements futurs au désarmement et à la participation au processus de DDR, mais les autorités n'ont pas encore adopté une position officielle à ce sujet.

13. Les opérations militaires et policières énergiques menées par la MINUSTAH dans certaines des zones les plus instables ont contribué à créer un environnement favorable à la mise en œuvre des programmes de DDR. Un dialogue préliminaire a été engagé à ce propos avec des membres de bandes organisées et des responsables locaux, en particulier dans les quartiers pauvres de Port-au-Prince et de Gonaïves.

14. La mise au point du programme de DDR avance grâce aux travaux de la Table ronde sectorielle du cadre de coopération intérimaire sur le désarmement, qui tient des réunions hebdomadaires depuis octobre 2004. Les activités de la MINUSTAH et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) font l'objet d'une coordination au sein de la Mission afin de s'assurer que le programme de DDR répond aux impératifs immédiats du maintien de la paix et de la stabilisation tout en produisant des résultats à long terme. Les contributions actuellement annoncées pour les activités de DDR, y compris par le biais du cadre de coopération intérimaire, restent néanmoins très limitées et des concours financiers supplémentaires de la part du Gouvernement de transition et de la communauté internationale sont indispensables.

Appui au rétablissement de l'état de droit et de la sécurité publique

15. La police civile de la MINUSTAH a maintenu sa présence dans les 10 départements haïtiens et effectué des patrouilles communes avec la PNH dans les grandes villes du pays. Les unités de police constituées sont implantées à Port-au-Prince, Les Cayes et Gonaïves. Compte tenu de la situation fragile en matière de sécurité, la police civile de la MINUSTAH a continué de s'attacher tout particulièrement à fournir un appui opérationnel à la PNH.

16. En février 2005, la composante police civile de la MINUSTAH a également été en mesure, grâce à l'étoffement de ses effectifs, de mettre davantage l'accent sur la formation du personnel et le renforcement des capacités de la PNH dans le cadre d'un programme de coïmplantation qui vise à encadrer, conseiller et appuyer la police haïtienne à tous les niveaux. Deux cents élèves (185 hommes et 15 femmes) appartenant à la quinzième promotion de la PNH ont été formés; ils ont obtenu leur diplôme le 21 janvier 2005 en même temps que 193 anciens soldats qui doivent être incorporés dans la police nationale. Trente-huit conseillers de police civile sont actuellement déployés à l'École de police pour superviser et faciliter la formation de la seizième promotion comprenant 370 nouvelles recrues (355 hommes et 15 femmes), qui a commencé le 10 janvier 2005. Le programme de formation des cadets comprend un stage de quatre mois à l'École de police et un stage de deux mois dans des commissariats. La formation des inspecteurs (96) et des commissaires (25) de la police haïtienne a débuté le 14 février. Une formation a déjà été assurée pour le service mobile de la PNH à Jacmel et à Jérémie (150 et 135 agents respectivement, soit 285 personnes formées au total). Des stages de formation similaires ont débuté à Hinche le 10 janvier 2005.

17. Le 1er décembre, une émeute a éclaté au pénitencier national de Port-au-Prince, au cours de laquelle au moins 10 prisonniers ont été tués et 28 autres blessés. C'est l'incident le plus violent qui a été enregistré dans les prisons depuis la mise en place du Gouvernement de transition. Une équipe mixte composée de spécialistes des droits de l'homme et de membres de la police civile de la MINUSTAH s'est rendue dans la prison et à la morgue pour procéder à une première évaluation. Des enquêteurs de la police civile de la MINUSTAH et de l'Inspection générale de la PNH ont effectué conjointement une inspection des lieux et se sont entretenus avec des témoins, y compris des personnes actuellement détenues et des prisonniers qui ont été libérés depuis.

18. Mon Représentant spécial, le commandant de la Force, le chef de la police et d'autres hauts responsables ont continué d'assister aux réunions hebdomadaires du Conseil supérieur de la Police nationale (CSPN), qui est dirigé par le Premier Ministre et composé du Ministre de la justice, du Ministre de l'intérieur, du Secrétaire d'État à la sécurité publique, du Directeur général de la PNH et de l'Inspecteur général de celle-ci. La participation de la MINUSTAH vise essentiellement à améliorer la coordination et la collaboration avec les hauts fonctionnaires sur les questions de sécurité et les activités de renforcement des institutions qui intéressent la PNH.

III. Situation politique

19. La plupart des acteurs politiques semblent à présent être favorables à l'instauration d'un dialogue national et à l'organisation d'élections conformément au calendrier proposé par le Conseil électoral provisoire (voir par. 28 plus bas). Le Président par intérim et le Premier Ministre ont inauguré l'année en réitérant publiquement leur ferme volonté d'assurer une transition politique en bon ordre grâce à la tenue d'élections en 2005 et à la passation pacifique des pouvoirs à un gouvernement démocratiquement élu en février 2006.

20. Dans son allocution du 11 janvier à la nation, le Premier Ministre a exposé les priorités du Gouvernement de transition pour l'année 2005. Il a invité tous les groupes armés illégaux à déposer leurs armes et à participer au processus de reconstruction du pays. Le Premier Ministre a également sollicité le concours des partis politiques pour mener le processus de transition à bonne fin et invité tout spécialement Fanmi Lavalas à participer aux élections. Il a par ailleurs remercié la MINUSTAH de l'assistance qu'elle apporte à la PNH et exhorté la communauté internationale à verser les contributions qui avaient été annoncées lors de la Conférence internationale des donateurs tenue en juillet 2004.

21. Le Gouvernement de transition a continué à défendre le pacte intitulé « Consensus de transition politique » (Consensus), qui a été signé le 4 avril 2004. Au cours de la période considérée, il a été signé par plusieurs nouveaux partis politiques, notamment le Mouvement démocratique et réformateur haïtien (MODEREH) et le Front pour la reconstruction nationale (FRN). Le Premier Ministre a indiqué que le Consensus avait servi de cadre de référence pour les consultations préliminaires qu'il avait amorcées sur le dialogue national (voir plus bas, par. 23 à 27) et pour la création du Comité d'aide aux victimes de la violence. Mis en place le 26 novembre 2004, ce comité a pour mission de « fournir une assistance aux blessés, aux familles endeuillées, aux personnes déplacées en raison de leurs opinions politiques ». La commission constituée le 6 octobre 2004 pour enquêter sur la gestion financière du gouvernement Lavalas entre février 2001 et février 2004 poursuit ses activités.

22. Le 3 février 2005, le Premier Ministre a procédé à un remaniement ministériel, le deuxième depuis la mise en place du Gouvernement de transition. Le Ministre de l'intérieur et le Ministre du commerce, de l'industrie et du tourisme ont été remplacés, et un Secrétaire d'État au tourisme nommé. Le Ministre de l'intérieur s'est vu confier le portefeuille des affaires étrangères dans le nouveau gouvernement.

Concertation et réconciliation nationales

23. Le 6 décembre 2004, le Premier Ministre a adressé à un des dirigeants du Congrès national des mouvements démocratiques, parti politique membre de la coalition intitulée « Convergence démocratique », une lettre dans laquelle il l'invitait à « prendre contact avec les différents secteurs politiques, sociaux et religieux, ainsi que les personnalités concernées afin de faire avancer de façon formelle le processus de dialogue national ». Un organe ad hoc (Groupe de réflexion et de promotion du dialogue national), qui a tenu plusieurs réunions et remis un rapport – qui n'a pas été rendu public – au Premier Ministre, le 31 décembre, a été

créé. Par la suite, le Président Alexandre a déclaré qu'il entendait inaugurer personnellement le dialogue national.

24. Les acteurs politiques et les représentants de la société civile ont continué de débattre des questions relatives aux modalités d'organisation du dialogue (étendue de la participation, structure et calendrier) dans le contexte du processus électoral. Avant les élections, il pourrait être axé sur l'élaboration d'un code de conduite électorale et d'un pacte de gouvernance, sans exclure pour autant une concertation plus vaste qui inclurait des échanges de vues sur les problèmes structurels du pays à tous les niveaux.

25. Mon Représentant spécial a poursuivi les consultations approfondies avec des interlocuteurs nationaux dans différents secteurs pour analyser leurs approches et leurs propositions. Un document de travail établi par la MINUSTAH a été présenté au Président par intérim et au Premier Ministre pour examen. La Mission a réaffirmé qu'elle était disposée à appuyer le processus de dialogue en organisant des groupes de discussions dans tout le pays, en présentant des études de cas réalisés par d'autres pays, en établissant des rapports sur des questions particulières et en fournissant des avis techniques sur les modalités de la concertation. En outre, un accord sur le lancement d'un projet d'un montant de 1,7 million de dollars qui vise à encourager le dialogue national a été signé par le Gouvernement de transition, la MINUSTAH et le PNUD le 14 février 2005 à l'occasion d'une cérémonie qui a eu lieu dans le Cabinet du Premier Ministre.

26. Les relations entre Fanmi Lavalas et le Gouvernement de transition sont toujours tendues malgré la remise en liberté provisoire de plusieurs dirigeants de ce parti (voir par. 37 plus bas) et les dissensions au sein du parti lui-même ont créé une ambiguïté croissante autour de ses représentants légitimes en Haïti. Certains de ses membres et de ses responsables modérés envisagent de se rallier au processus de transition politique à condition que le Gouvernement de transition satisfasse certaines de leurs revendications, telles que la libération des membres du parti qui sont toujours détenus sans être inculpés. Ils ont condamné publiquement la violence et assisté à des réunions avec d'autres partis politiques et la communauté internationale, mais ont été ostensiblement désavoués par des organisations populaires à Port-au-Prince et par la Commission de communication de Fanmi Lavalas. Ils n'ont pas non plus été admis au sein de la commission composée de 19 membres que Fanmi Lavalas a créée le 16 décembre 2004, jour de l'anniversaire de la première victoire remportée par le Président Aristide aux élections présidentielles de 1990. Selon un communiqué de presse, seule cette commission, qui est dirigée par l'ancien Président Aristide lui-même, serait autorisée à mener des entretiens politiques au nom de Fanmi Lavalas.

27. Le 1er janvier 2005, le Président Alexandre s'est adressé à la nation à partir de Gonaïves à l'occasion de la célébration du deux cent-unième anniversaire de l'indépendance d'Haïti. Il a tendu la main à l'ancien Président Aristide dans un geste de paix, d'apaisement – suscitant des réactions mitigées de la part de certains dirigeants politiques – et l'a exhorté à dénoncer publiquement les actes de violence commis par ses sympathisants armés. Dans son allocution, le Président par intérim a également annoncé l'envoi de missions diplomatiques de haut niveau pour solliciter un soutien politique en faveur du processus de dialogue auprès de la Communauté des Caraïbes, du Venezuela et de l'Afrique du Sud. Les 18 et 19 décembre 2004, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, a

effectué une visite en Haïti. Un mois plus tard, il a rencontré le Président sud-africain Thabo Mbeki et l'ancien Président Aristide à Pretoria et déclaré que l'Union africaine souhaitait contribuer à la mise en place d'un cadre approprié pour une concertation nationale pacifique et ouverte à tous.

Préparation des élections

28. Après la démission de son ancien président, le 8 novembre 2004, le Conseil électoral provisoire (CEP) s'est retrouvé au complet lorsque le nouveau représentant de l'Église catholique a pris ses fonctions le 6 janvier 2005. Le 11 février 2005, le Gouvernement de transition a publié le décret présidentiel portant adoption de la nouvelle loi électorale. Établi par le CEP, le projet de loi a été examiné avec les partis politiques et les représentants de la société civile avant d'être présenté au Président par intérim et au Premier Ministre. En janvier 2005, le CEP a soumis au Gouvernement de transition un projet de calendrier prévoyant des élections locales le 9 octobre 2005 et le premier tour des élections législatives et présidentielles le 13 novembre, avec la possibilité d'un second tour le 18 décembre. Conformément à ce calendrier, le Parlement serait mis en place le 9 janvier 2006 et le Président élu prendrait ses fonctions le 7 février 2006.

29. Les travaux du CEP ont été renforcés grâce à des programmes de formation. En coopération avec l'Organisation des États américains (OEA), la MINUSTAH a contribué à l'organisation d'un atelier, qui a été accueilli et dirigé par l'Institut électoral fédéral du Mexique du 21 au 27 novembre 2004. Les membres d'institutions électorales de la République dominicaine, d'El Salvador, du Panama et du Venezuela y ont participé en tant que formateurs.

30. Le CEP a déterminé le montant des ressources nécessaires en coordination avec la MINUSTAH et l'OEA. Le 10 janvier 2005, un accord de financement global, portant sur un montant total de 44,3 millions de dollars, a été signé entre le Gouvernement de transition, le CEP, la MINUSTAH et le PNUD. Le Gouvernement canadien a versé une contribution de 17 millions de dollars canadiens et le Gouvernement des États-Unis une contribution de 9,4 millions de dollars des États-Unis pour le programme d'établissement des listes électorales de l'OEA. L'Union européenne et le Gouvernement de transition ont annoncé des contributions de 10 millions d'euros et de 2,9 millions de dollars des États-Unis, respectivement. Le PNUD a versé une contribution de 400 000 dollars des États-Unis. Cette aide permettra au CEP de préparer les élections, notamment en remettant en état l'infrastructure nécessaire aux bureaux d'inscription sur les listes électorales et en achetant des véhicules et du matériel de bureau. Le financement de ces activités demeure toutefois problématique. Il manque 5,6 millions de dollars par rapport aux contributions annoncées dans le cadre de l'accord global de financement et, de plus, le budget sur lequel l'accord reposait ne suffira pas pour que le CEP mène à bien toutes ses activités. Les consultations se poursuivent entre le CEP, la MINUSTAH, l'OEA et les donateurs pour réviser le budget, déterminer le montant supplémentaire nécessaire et mettre en place les mécanismes voulus de financement. Le Premier Ministre a souligné l'importance d'aider financièrement non seulement le CEP mais aussi les partis politiques, afin qu'ils aient les moyens de participer aux élections.

31. Le CEP, l'OEA et la MINUSTAH ont établi conjointement un plan d'activités opérationnel. L'OEA et le CEP ont lancé un appel d'offres pour l'achat du matériel

nécessaire à l'établissement des listes électorales. Les travaux d'inscription des électeurs devraient commencer en avril 2005. Les composantes militaire, police civile et sécurité de la MINUSTAH ont créé un groupe de travail de la sécurité et des opérations électorales, qui comprend une équipe de l'analyse des risques. Le Groupe de travail sera chargé d'établir un plan global pour la sécurité et l'appui logistique.

32. Le 4 février 2005, le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ont signé un accord en vue de la réalisation, pendant trois semaines, sous la direction de la MINUSTAH et avec la participation du CEP et de l'OEA d'une mission d'évaluation de situation en matière de sécurité et des besoins logistiques en vue des élections. Cette mission, qui a débuté le 9 février, prévoit le déploiement de 15 équipes d'évaluation dans les régions. Le rapport final sera présenté le 15 mars 2005.

Rétablissement de l'autorité de l'État et renforcement de l'administration publique

33. Comme il a déjà été indiqué, le Gouvernement de transition a nommé presque tous les conseils municipaux. Pendant la période à l'examen, plusieurs membres de ces conseils ont démissionné pour pouvoir se présenter aux futures élections locales, ce qui a eu pour effet de ralentir les efforts déployés pour reprendre la fourniture de services publics à la population. Des démissions ont également été annoncées au Ministère de l'intérieur en décembre 2004, notamment dans des services chargés de l'administration locale et de la gestion des affaires publiques. Cependant, de nouvelles équipes ont été mises en place et la MINUSTAH a continué de travailler en coopération avec le PNUD, le Cabinet du Premier Ministre et les autorités locales dans le domaine de la décentralisation, afin d'assurer une transition sans heurt après les élections de 2005.

IV. Droits de l'homme

34. Pendant la période à l'examen, la situation des droits de l'homme est restée très préoccupante malgré l'amélioration des conditions de sécurité. Des bandes armées ont continué de se livrer à des actes de violence à Port-au-Prince. D'anciens soldats ont continué d'arrêter et de détenir illégalement des civils et de faire fonctionner illégalement des centres de détention dans certaines localités, comme Petit-Goâve, Hinche et Lascahobas. Les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme ont dénoncé des cas d'arrestation arbitraire, de détention injustifiée, de mauvais traitement et d'exécution extrajudiciaire.

35. On a notamment signalé le cas d'un habitant de Bel-Air qui avait été arrêté au cours d'une opération commune MINUSTAH/PNH le 5 janvier 2005 et placé sous la garde de la PNH. Le corps de cette personne a été retrouvé à la morgue le 13 janvier et les autorités de police ont fait savoir à la MINUSTAH qu'elles avaient relâché le détenu le 12 janvier. Par ailleurs, des groupes de défense des droits de l'homme ont indiqué qu'un journaliste avait été tué par la PNH au cours d'une opération dans le quartier du Village de Dieu à Port-au-Prince le 14 janvier. La responsabilité des agents de la PNH dans ces affaires n'a pas été établie. Les responsables des droits de

l'homme et de la police civile de la MINUSTAH enquêtent actuellement sur ces allégations.

36. L'émeute du 1er décembre au Pénitencier national pose un problème tout aussi préoccupant. La MINUSTAH a enquêté sur cette affaire (voir par. 17). Au terme d'enquêtes préliminaires, les organisations de défense des droits de l'homme ont dénoncé le recours excessif à la force ayant entraîné la mort. Elles ont demandé l'établissement d'une commission d'enquête indépendante; le Premier Ministre s'est déclaré favorable à cette demande, mais aucune mesure concrète n'a encore été prise.

37. Des associations de la société civile et des organisations de défense des droits de l'homme ont continué à manifester leur insatisfaction devant les carences de l'administration de la justice et la culture de l'impunité qui règne encore en Haïti. La remise en liberté provisoire de plusieurs dirigeants Fanmi Lavalas, qui avaient été détenus sans inculpation officielle ni procès, a constitué une mesure encourageante en faveur du respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Parmi les personnes relâchées figurent le père Gérard Jean-Juste (libéré le 29 novembre 2004), le sénateur Yvon Feuillé, l'ancien député Rudy Hérivaux et le militant Lesly Gustave (libérés en même temps le 23 décembre 2004). D'autres, dont l'ancien Premier Ministre Yvon Neptune, restent toutefois en détention, en attendant que les autorités judiciaires statuent sur leur cas.

38. En coordination avec la composante police civile, les responsables des droits de l'homme de la MINUSTAH se sont rendus dans des prisons et des postes de police; ils ont enquêté un certain nombre de cas, y compris des affaires délicates de détention, et se sont entretenus avec des victimes de violation des droits de l'homme et leurs familles. Ils ont également participé à l'enquête préliminaire sur les circonstances de l'émeute au Pénitencier national et continué à fournir à mon Représentant spécial des avis sur les questions relatives aux droits de l'homme.

39. L'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti, Louis Joinet, s'est rendu en mission dans le pays du 6 au 17 novembre 2004. Il s'est entretenu avec des représentants du Gouvernement de transition, de la MINUSTAH et d'organisations de la société civile; il a visité plusieurs centres de détention à Port-au-Prince et s'est déplacé aux Gonaïves et à Fort-Liberté. Il présentera son rapport à la prochaine session de la Commission des droits de l'homme, en avril 2005.

Protection de l'enfance

40. La MINUSTAH et l'UNICEF, ainsi que des organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme, ont appelé l'attention sur la poursuite des actes de violence visant des enfants. Selon les témoignages recueillis par la MINUSTAH, le 1er décembre 2004, alors qu'ils pourchassaient des personnes soupçonnées d'appartenir à des gangs, des agents de la PNH ont tiré sur des élèves dans une école du quartier de Bel-Air à Port-au-Prince, blessant plusieurs d'entre eux. Des responsables de la morgue de l'Hôpital général à Port-au-Prince ont signalé à la MINUSTAH plusieurs cas d'enfants des rues abattus par des inconnus. Selon les associations de défense des droits de l'homme et les éléments recueillis par la MINUSTAH au cours d'entretiens, des individus vêtus en noir, comme ceux soupçonnés d'avoir commis des meurtres dans le quartier du Fort national en

octobre 2004 (voir S/2004/908, par. 13) feraient partie des auteurs d'actes de violence contre des enfants dans la capitale. Ces renseignements ont été corroborés par les enquêtes menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Office de la protection du citoyen. Des officiers de police civile et des responsables des droits de l'homme de la MINUSTAH enquêtent actuellement sur plusieurs cas de violations des droits de l'homme. Certaines de ces enquêtes sont menées en coopération avec l'Inspection générale de la PNH (voir par. 17 et 35). La capacité de la MINUSTAH devrait être prochainement renforcée, afin qu'elle puisse mener un plus grand nombre d'enquêtes. Par ailleurs, il semble que des membres de gang soient impliqués dans des actes de violence envers des enfants. Des organisations de défense des droits de l'homme, des associations locales et le personnel médical du principal hôpital de la Cité Soleil ont indiqué à la MINUSTAH que, dans les mois qui avaient précédé l'opération menée par la Mission et la PNH dans le quartier, entre 30 et 40 enfants avaient trouvé la mort dans le bidonville dans le cadre d'affrontements violents entre les gangs. La MINUSTAH a également recueilli des dépositions concordantes, y compris de la part de témoins oculaires, indiquant que des enfants avaient participé activement aux infractions commises par des gangs, comme l'incendie et le pillage d'habitations, de véhicules et de magasins.

V. Situation humanitaire et développement

41. Après la tempête tropicale des 17 et 18 septembre 2004 (voir S/2004/908, par. 34 à 38), les opérations de secours se sont poursuivies avec l'aide du personnel de la MINUSTAH, qui a assuré la sécurité des activités humanitaires. La situation aux Gonaïves s'est améliorée grâce aux efforts coordonnés du Gouvernement de transition, des organisations humanitaires, des organismes des Nations Unies et de la MINUSTAH. La plupart des services de base ont été rétablis, mais les problèmes structurels qui se posaient déjà avant la catastrophe devront être réglés dans le cadre d'activités programmatiques plus complexes et à plus long terme. Depuis le début des opérations humanitaires aux Gonaïves, près de 4 000 millions de tonnes de vivres du Programme alimentaire mondial ont été distribuées dans les zones sinistrées. À partir de novembre 2004, à mesure que les Gonaïves et les autres régions touchées se relevaient de la catastrophe, la distribution de vivres générale a progressivement été remplacée par des programmes ciblés. Environ 2 000 personnes ayant perdu leur logement continuent de vivre dans une vingtaine de refuges temporaires aux Gonaïves, à Port-de-Paix et dans d'autres zones sinistrées. Les organisations humanitaires se sont efforcées d'améliorer leurs conditions de vie, mais une solution durable reste à trouver.

42. En novembre 2004, le Gouvernement de transition a créé la Commission nationale pour le relèvement des Gonaïves en vue de renforcer la coordination de tous les programmes de relèvement dans la région et d'intégrer les apports nationaux, qui ont été considérables, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de l'éducation. Le 7 janvier, le Premier Ministre a présidé une réunion de coordination, avec la participation de représentants des organismes des Nations Unies et des donateurs, au cours de laquelle le Gouvernement de transition a présenté les activités de relèvement à mener en priorité pour assurer le relèvement rapide et durable des Gonaïves. Les opérations sont désormais orientées sur le relèvement et la reconstruction, mais l'aide humanitaire continue d'être nécessaire, notamment pour les groupes et

communautés vulnérables. L'Appel éclair des Nations Unies lancé en octobre 2004 n'a pas permis de recueillir un financement suffisant. Au 3 février 2005, le montant des contributions annoncées ne s'élevait qu'à 13,7 millions de dollars (soit environ 36,9 % des 37,3 millions demandés).

43. Le Cadre de coopération intérimaire, présenté lors de la Conférence internationale des donateurs en juillet 2004 (voir S/2004/698, par. 25), devrait permettre de rapprocher les objectifs fixés par le Gouvernement de transition et ceux de la communauté internationale. Des obstacles continuent cependant de limiter la mise en œuvre du Cadre. En particulier, des préoccupations ont été exprimées au sujet de la lenteur avec laquelle les projets étaient formulés, approuvés et exécutés. Cette situation résultait dans la plupart des cas de la nécessité de respecter les règles existantes, qui lient aussi bien le Gouvernement de transition que les donateurs.

44. Les progrès réalisés dans l'application du Cadre de coopération intérimaire ont été examinés lors d'une réunion des donateurs, à laquelle assistait mon Représentant spécial, tenue en décembre 2004. Les donateurs se sont félicités des résultats obtenus par le Gouvernement de transition en vue de stabiliser l'économie et de promouvoir la gouvernance économique. Les participants à la réunion se sont mis d'accord sur un certain nombre de points, à savoir : financer en priorité les projets dont les effets se font rapidement sentir sur le terrain et générateurs d'emplois; renforcer les tables rondes sectorielles du Cadre; définir les mécanismes voulus pour rationaliser et simplifier les procédures de décaissement; et concevoir et appliquer une stratégie de communication globale concernant le Cadre. Des progrès ont été enregistrés dans tous ces domaines. En janvier 2005, le Gouvernement de transition a enfin réglé tous les arriérés au titre du service de la dette, permettant ainsi à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international (FMI) de commencer à exécuter leurs programmes en Haïti.

45. Le 21 décembre 2004, la composante militaire de la mission a commencé la remise en état d'un tronçon important du réseau routier, qui conduit aux quatre départements situés dans le sud du pays. Ce projet, dont le coût est estimé à 123 000 euros, devrait être achevé à la fin du mois de février. Par ailleurs, à la mi-janvier 2005, la MINUSTAH avait financé 47 projets à impact rapide dans les 10 départements d'Haïti. La priorité a été accordée aux zones d'extrême pauvreté touchées par la violence – dont le bidonville de la Cité du Soleil à Port-au-Prince – où des programmes concernant le relèvement, l'assainissement et la santé sont exécutés. Ces programmes seront élargis lorsque la situation en matière de sécurité le permettra. L'Équipe de coordination civile et militaire de la MINUSTAH a mené une série d'activités à caractère humanitaire et socioéconomique dans les départements du nord et du nord-est, en collaboration étroite avec les autorités locales. Outre leur contribution à l'exécution des projets à impact rapide, les contingents de la MINUSTAH basés au Cap Haïtien ont assuré une formation technique (électricité, mécanique et industrie alimentaire) à l'intention des jeunes de ces régions. À Fort Liberté, la MINUSTAH a creusé un nouveau puits et installé un système de pompage de l'eau pour la communauté.

Parité des sexes

46. Pendant la période à l'examen, la MINUSTAH a continué de participer à l'élaboration d'un plan interinstitutions de lutte contre la violence à l'égard des femmes, notamment la violence sexuelle, qui sera exécuté par les autorités nationales et les organismes des Nations Unies. Le Ministère de la condition de la femme, des organisations féminines et des représentants de la communauté internationale ont participé à ces travaux. Au titre du Cadre de coopération intérimaire, la MINUSTAH a assisté à la première réunion de la Table ronde sectorielle sur la parité des sexes, qui est chargée de faire en sorte que toutes les tables rondes du Cadre intègrent une perspective sexospécifique dans leurs travaux. La Mission a aidé les organisations féminines à formuler des recommandations sur le projet de loi électorale qui a été présenté au CEP. Une de ces recommandations visait à réduire des deux tiers le montant des frais d'inscription pour les candidats des partis ou coalitions politiques présentant au moins 30 % de candidates. Elle a été acceptée et incorporée dans la loi électorale.

Prévention du VIH/sida

47. Le Groupe chargé de la lutte contre le VIH/sida au sein de la MINUSTAH a continué d'assurer des services de formation et d'information au personnel de la Mission et d'entretenir des contacts avec ses homologues nationaux et internationaux. Pendant la période à l'examen, 3 111 personnes, dont des fonctionnaires de la Mission et 496 fonctionnaires de la PNH, ont été formées. La Mission a participé à la Table ronde sectorielle sur le VIH/sida du Cadre de coopération intérimaire. Le 1er décembre 2004, elle a pris part à la célébration en Haïti de la Journée mondiale de lutte contre le sida, en coordination avec le Ministère de la santé publique et de la population et le Ministère de la condition de la femme. Environ 1 500 personnes, dont certaines atteintes du virus ou de la maladie ou appartenant à des organisations de jeunes, ont assisté aux diverses manifestations.

VI. Coordination et coopération avec l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes et d'autres membres de la communauté internationale

48. La MINUSTAH a continué de coopérer étroitement avec l'OEA pour fournir une assistance électorale au CEP. Le 11 janvier, mon Représentant spécial s'est entretenu avec les membres du Conseil permanent de l'Organisation à Washington. Il a souligné l'importance des activités de coopération actuellement menées par l'ONU et l'OEA pour appuyer le processus électoral et de l'assistance financière au CEP. Il a par ailleurs présenté au Conseil permanent les opérations militaires et de police menées récemment par la MINUSTAH, ainsi que les efforts déployés par cette dernière pour favoriser le dialogue national.

49. Mon Représentant spécial a continué de présider les réunions du Groupe restreint, qui ont lieu tous les 15 jours, ainsi que d'autres réunions ponctuelles. Le Premier Ministre et d'autres membres du Cabinet des ministres ont participé à la

réunion extraordinaire organisée pour examiner les détails de l'opération visant à reprendre la résidence de l'ex-Président Aristide en décembre.

50. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a continué de manifester son soutien aux initiatives de dialogue dans le pays, ainsi qu'aux activités humanitaires, mais n'a toujours pas reconnu le Gouvernement de transition en tant que représentant légitime d'Haïti. Une conférence des chefs de gouvernement des pays de la Communauté, à laquelle a assisté mon Représentant spécial, a eu lieu les 16 et 17 février 2005 à Paramaribo, pour examiner des questions concernant la région, dont la situation en Haïti.

VII. Appui à la Mission

51. La MINUSTAH a continué d'éprouver des difficultés d'ordre opérationnel dues à l'absence de quartier général intégré. Elle est toujours déployée dans plusieurs sites et partage des locaux avec plusieurs organismes des Nations Unies dans le complexe du PNUD à Port-au-Prince. Les installations proposées par le Gouvernement de transition à titre gracieux ne satisfaisant pas aux conditions de sécurité, un autre site de quartier général intégré a été choisi. Les travaux de rénovation du bâtiment en question sont en cours et le site devrait être entièrement opérationnel d'ici à la fin d'avril 2005.

52. Le fait que les effectifs autorisés ont presque entièrement été déployés a considérablement renforcé la capacité de la MINUSTAH de faire face aux menaces concernant la sécurité, avec des résultats nettement perceptibles, contribuant ainsi à améliorer la situation en matière de sécurité dans le pays. Ces progrès sont encourageants et je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux États Membres qui fournissent des contingents et du personnel de police civile à la Mission.

53. Cela étant, la situation reste précaire et la possibilité de flambées de violence ne peut pas être écartée. Les activités illégales des divers groupes armés qui défient l'autorité de l'État demeurent préoccupantes et il est essentiel d'adopter une démarche ferme et équitable pour y faire face. La tâche qui nous a été confiée de rétablir la sécurité et la stabilité, y compris par l'emploi de la force en cas de nécessité et dans des limites non disproportionnées, doit demeurer la première de nos priorités.

54. Un programme global et intégré de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doit être exécuté, en y associant l'application de mesures immédiates qui favorisent la sécurité. J'engage le Gouvernement de transition à créer une commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réadaptation, en espérant que tous les groupes et individus armés, y compris les anciens soldats et leurs associés, mettront à profit les possibilités ainsi offertes. Je voudrais réaffirmer la position de l'ONU selon laquelle le versement des indemnisations devrait être lié au désarmement et à la mise en application du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, afin de garantir un règlement durable. Une action dispersée ne permettra pas de régler les problèmes, mais seulement de remettre cette solution à plus tard.

55. Le processus de stabilisation exige l'établissement de conditions de sécurité, propices à la réalisation des objectifs politiques, sociaux et économiques. Le succès de notre action dépend de notre capacité de faire simultanément des progrès dans

tous ces domaines. Le chemin à parcourir sera semé d'embûches et nous devrons redoubler d'efforts pour continuer à obtenir des résultats. Pour ce faire, nous devons nous efforcer de renforcer la coopération et la coordination entre toutes les parties désireuses d'instaurer une paix durable et la stabilité et d'appuyer mon Représentant spécial dans les efforts qu'il déploie pour faire en sorte que la communauté internationale travaille de façon intégrée avec les autorités haïtiennes.

56. En ce début de 2005, la transition politique entre dans une phase délicate et il convient d'accélérer les préparatifs en vue des élections. Je me félicite de l'adoption de la loi électorale par le Gouvernement de transition et attend avec intérêt la publication du calendrier des élections. Encouragé par l'invitation lancée par le Premier Ministre au Fanmi Lavalas, j'engage tous les partis politiques et tous les électeurs haïtiens à participer aux élections. Je tiens également à rappeler que la MINUSTAH est résolue à assister le Gouvernement de transition tout au long de ce processus.

57. La concertation et la réconciliation nationales sont indispensables si l'on veut assurer la durabilité du processus politique. J'espère que le dialogue national, en tant qu'élément clef de la transition politique et de la consolidation d'un système démocratique, sera bientôt engagé. Ce processus doit profiter au peuple haïtien et, par conséquent, être global et ouvert, sans exception aucune, à toutes les forces politiques et à tous les groupes de la société civile qui ont renoncé à la violence. La communauté internationale se tient prête à aider ces derniers dans cette entreprise à long terme.

58. Me félicitant de la remise en liberté provisoire de plusieurs dirigeants Fanmi Lavalas, je me réjouis des efforts déployés pour accélérer l'examen des cas délicats en suspens, comme celui de l'ancien Premier Ministre Yvon Neptune, et faire en sorte que tous les citoyens bénéficient d'une procédure régulière. Je demeure cependant préoccupé par la situation des droits de l'homme, en particulier les informations selon lesquelles des violations de ces droits commises par les agents de la PNH n'ont encore fait l'objet d'aucun examen digne de ce nom par les autorités haïtiennes. J'engage ces dernières à intensifier leurs efforts pour enquêter immédiatement sur les cas présumés de violation et prendre les mesures qui s'imposent si ces allégations sont confirmées. Il faut mettre fin à l'impunité concernant les violations des droits de l'homme. Pour défendre la primauté du droit et assurer le respect intégral des droits de la personne, Haïti doit de toute évidence réformer ses institutions, à commencer par l'administration de la justice. Je souhaite rappeler que la MINUSTAH est disposée et résolue à assister le Gouvernement de transition dans ce domaine, ainsi qu'à appuyer les organisations locales dans leurs efforts visant à garantir que les auteurs des violations rendent des comptes.

59. Je me félicite des accords conclus au cours de la réunion des donateurs sur la rationalisation des procédures de décaissements, tenue à Washington le 15 décembre 2004, ainsi que des mesures prises par certains pour verser les contributions annoncées. La participation des contingents de la MINUSTAH aux activités de reconstruction et de développement favorise le retour à une vie normale. Ces mesures ne sauraient toutefois remplacer l'exécution de programmes à long terme. Des activités de développement socioéconomique doivent être lancées afin que les conditions de vie de la population haïtienne s'améliorent de façon perceptible. J'engage la communauté internationale à coopérer à cette fin avec les autorités et la

population haïtiennes et je demande au Gouvernement de transition de mettre au point des projets concrets qui puissent véritablement mettre à profit l'aide apportée.

60. Beaucoup a été accompli en Haïti depuis les flambées de violence de l'année passée. Je voudrais remercier la population haïtienne et la communauté internationale pour les efforts qu'elles ont déployés afin de réaliser ces progrès. Je suis reconnaissant au Groupe restreint de l'appui qu'il a apporté à la réalisation du mandat de la MINUSTAH et au renforcement de l'efficacité de l'assistance internationale en Haïti. Je voudrais aussi remercier une nouvelle fois mon Représentant spécial, Juan Gabriel Valdés, ses collaborateurs et les hommes et les femmes qui font partie des composantes militaire, police civile et civile de la MINUSTAH pour le dévouement dont ils font preuve en s'employant à faire avancer le processus de transition en Haïti. Qu'il me soit permis, enfin, d'adresser mes remerciements aux fonds, institutions et programmes des Nations Unies et à toutes les autres organisations et institutions, ainsi qu'à tous les pays qui fournissent des contingents et à tous les donateurs, pour la constance dont ils font preuve.

Annexe I

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : pays fournissant des militaires et des contingents (au 15 février 2005)

Pays	*Officiers*	*Soldats*	**Total**
Argentine	7	549	**556**
Bénin	3	–	**3**
Bolivie	6	–	**6**
Brésil[a]	12	1 200	**1 212**
Canada	2	–	**2**
Chili	6	533	**539**
Croatie	1	–	**1**
Équateur	–	66	**66**
Espagne	–	200	**200**
États-Unis d'Amérique	4	–	**4**
France	3	–	**3**
Guatemala	1	70	**71**
Jordanie	3	750	**753**
Maroc	1	163	**164**
Népal	8	750	**758**
Paraguay	6	–	**6**
Pérou	2	205	**207**
Philippines	–	135	**135**
Sri Lanka	1	750	**751**
Uruguay	4	572	**576**
Total	**70**	**5 943**	**6 013**

[a] Y compris le commandant de la Force.

Annexe II

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : pays fournissant des agents de police civile et des unités de police constituées (au 15 février 2005)

Pays	*Agents de police civile*	*Unités de police constituées*	**Total**
Argentine	5	–	**5**
Bénin	30	–	**30**
Bosnie-Herzégovine	12	–	**12**
Brésil	3	–	**3**
Burkina Faso	42	–	**42**
Cameroun	43	–	**43**
Canada[a]	99	–	**99**
Chili	38	–	**38**
Chine	8	125	**133**
Égypte	14	–	**14**
El Salvador	2	–	**2**
Espagne	30	–	**30**
États-Unis d'Amérique	25	–	**25**
France	79	–	**79**
Ghana	27	–	**27**
Guinée	23	–	**23**
Jordanie	4	250	**254**
Mali	8	–	**8**
Maurice	2	–	**2**
Népal	8	125	**133**
Niger	10	–	**10**
Nigéria	10	–	**10**
Pakistan	–	250	**250**
Philippines	10	–	**10**
Portugal	3	–	**3**
Roumanie	4	–	**4**
Sénégal	51	–	**51**
Sierra Leone	5	–	**5**
Sri Lanka	3	–	**3**
Tchad	19	–	**19**
Togo	4	–	**4**
Turquie	8	–	**8**

Pays	*Agents de police civile*	*Unités de police constituées*	**Total**
Uruguay	9	–	**9**
Zambie	10	–	**10**
Total	**648**	**750**	**1 398**

[a] Y compris le Chef de la police.

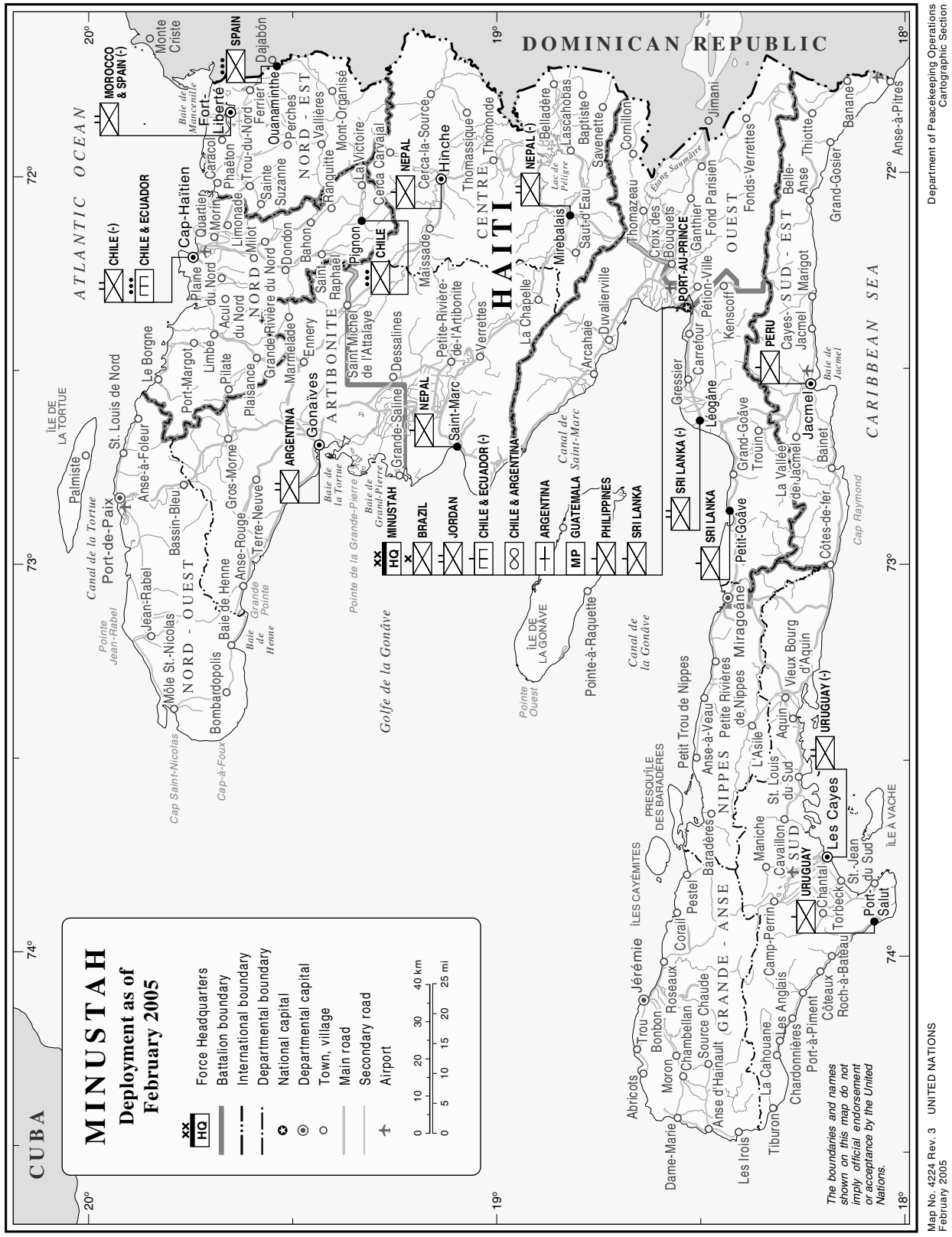
MINUSTAH
Deployment as of February 2005
HQ
Force Headquarters
Battalion boundary
International boundary
Department boundary
National capital
Department capital
Town, village
Main road
Secondary road
Airport
0 10 20 30 40 km
0 5 10 15 20 25 mi
CUBA
DOMINICAN REPUBLIC
HAITI
ATLANTIC OCEAN
CARIBBEAN SEA
NORD - OUEST
ARTIBONITE
NORD
NORD - EST
CENTRE
OUEST
SUD - EST
GRANDE - ANSE
NIPPES
SUD
Golfe de la Gonâve
Canal de la Tortue
Canal de Saint-Marc
Canal de la Gonâve
Baie de Port-au-Prince
Lac de Péligre
Etang Saumâtre
Cap Raymond
ÎLE DE LA TORTUE
ÎLE DE LA GONÂVE
PRESQU'ÎLE DES BARADÈRES
ÎLES CAYÉMITES
ÎLE À VACHE
Port-de-Paix
St. Louis de Nord
Le Borgne
Anse-à-Foleur
Jean-Rabel
Môle St.-Nicolas
Bassin-Bleu
Port-Margot
Limbé
Pilate
Acul du Nord
Plaisance
Gros-Morne
Anse-Rouge
Terre-Neuve
Bombardopolis
Baie de Henne
Marmelade
Ennery
Gonaïves
Grande-Rivière du Nord
Dondon
Bahon
Saint-Raphaël
Saint-Michel de l'Attalaye
Dessalines
Grande-Saline
Petite-Rivière-de-l'Artibonite
Verrettes
Saint-Marc
Cap-Haïtien
Quartier Morin
Caracol
Limonade
Milot
Plaine du Nord
Trou-du-Nord
Phaëton
Sainte Suzanne
Ranquitte
La Victoire
Pignon
Cerca Carvajal
Cerca-la-Source
Hinche
Maïssade
Thomassique
Thomonde
La Chapelle
Mirebalais
Saut-d'Eau
Lascahobas
Belladère
Baptiste
Savenette
Comillon
Thomazeau
Croix des Bouquets
Ganthier
Fond Parisien
Ouanaminthe
Perches
Vallières
Mont-Organisé
Ferrier
Dajabón
Monte Cristo
Fort-Liberté
Ouanaminthe
Ferrier
Ouanaminthe
Jimani
Fonds-Verrettes
Belle-Anse
Thiotte
Grand-Gosier
Banane
Anse-à-Pitres
Marigot
Jacmel
Cayes-Jacmel
Bainet
Côtes-de-fer
La Vallée de Jacmel
Grand-Goâve
Petit-Goâve
Léogâne
Gressier
Carrefour
Pétion-Ville
Kenscoff
Duvalierville
Arcahaie
Pointe-à-Raquette
Jérémie
Abricots
Trou Bonbon
Roseaux
Moron
Chambellan
Dame-Marie
Source Chaude
Anse d'Hainault
Les Irois
Tiburon
La Cahouane
Les Anglais
Chardonnières
Port-à-Piment
Côteaux
Roch-à-Bateau
Corail
Pestel
Baradères
Petit Trou de Nippes
Anse-à-Veau
Petite Rivière de Nippes
Miragoâne
L'Asile
Aquin
Saint-Louis du Sud
Chantal
Torbeck
Cavaillon
Camp-Perrin
Maniche
St.-Jean
Port-du Sud
Saut
Les Cayes
Vieux Bourg d'Aquin
Trouin
Jean-Rabel
Anse-à-Foleur
Cap Saint-Nicolas
Cap-à-Foux
Pointe Jean-Rabel
Baie de Grande Pointe
Baie de Henne
Pointe de la Grande-Pierre
Baie de la Tortue
Baie de Grand-Pierre
Pointe Ouest
Baie de Marcelville
Baie de Jacmel
ARGENTINA
CHILE (-)
CHILE & ECUADOR
MOROCCO & SPAIN (-)
SPAIN
NEPAL
CHILE
BRAZIL
JORDAN
CHILE & ECUADOR (-)
CHILE & ARGENTINA
ARGENTINA
GUATEMALA
PHILIPPINES
SRI LANKA
MINUSTAH
NEPAL (-)
SRI LANKA (-)
PORT-AU-PRINCE
PERU
URUGUAY
URUGUAY (-)
The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4224 Rev. 3 UNITED NATIONS
February 2005
Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section